

des plus difficiles à déraciner et que, parfois, l'on doit déplorer là où toute autre chose est digne de tout éloge pour la beauté et la somptuosité du temple, pour la splendeur et la soigneuse ordonnance des cérémonies, pour le nombre du clergé, pour la piété et la gravité des ministres qui célèbrent. Nous voulons dire l'abus dans les choses du chant et de la musique sacrée.

En effet, soit à cause de la nature de cet art fluctuant et variable par lui-même, soit à cause de l'altération successive du goût et des habitudes dans la longue durée des temps, soit à cause de la funeste influence qu'exerce sur l'art sacré l'art profane et théâtral, soit à cause du plaisir que la musique produit directement et qu'il n'est pas toujours facile de contenir en de justes bornes, soit à cause des nombreux préjugés qui, en cette matière, s'insinuent peu à peu et qui se maintiennent ensuite avec ténacité, même auprès de personnes autorisées et pieuses, il y a une tendance continuelle à dévier de la voie droite, établie en vue de la fin pour laquelle l'art est admis au service du culte, et qui est marquée très clairement dans les canons ecclésiastiques dans les ordonnances des conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions émanées à plusieurs reprises des Sacrées Congrégations romaines et des Souverains Pontifes, Nos prédécesseurs.

Il Nous est agréable, et c'est une vraie satisfaction de Notre âme, de reconnaître le grand bien qu'en ce point, depuis dix ans, il a été fait même dans Notre auguste ville de Rome, et dans beaucoup d'églises de Notre